



Secrétariat général du CRIES
INSEE DR d'Île-de-France
1, rue Stephenson - 78180 Montigny-le-Bretonneux
J. LIENHARDT - 01 30 96 92 10 - jean.lienhardt@insee.fr
M. SAUL - 01 30 96 90 70 - monique.saul@insee.fr
Fax : 01 30 96 92 35
Site internet du CRIES : www.cries-idf.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 15 OCTOBRE 2015

CRIES de la Région Île-de-France

Les secrétaires généraux du CRIES

Jean LIENHARDT et Violaine BONNEVILLE

SOMMAIRE

Ouverture de la séance

Intervention de Jean-Louis GIRODOT, Président du CESER	page 4
Intervention d'Éric FORTI, Président du CRIES d'Île-de-France	page 6
Intervention de Sylvie LAGARDE, Vice-Présidente du CRIES d'Île-de-France	page 7

Programme

1. Bilan de l'activité du CRIES (2014-2015)	page 9
2. Présentation de la conjoncture francilienne	page 10
3. Les nouvelles statistiques de la construction	page 12
Regard sur les entreprises d'Île-de-France	page 19
4. Moyennes entreprises et ETI d'Île-de-France : quelles caractéristiques communes ? Étude de l'INSEE en partenariat avec le Conseil régional d'Île-de-France	page 19
5. Les entreprises exportatrices d'Île-de-France	page 25
5.1 Présentation de la démarche du groupe de travail partenarial sur les enjeux de l'internationalisation à l'échelle régionale	page 25
5.2 Les statistiques du commerce extérieur : aspects méthodologiques	page 26
5.3 Point d'avancement de l'étude sur les entreprises exportatrices d'Île-de-France réalisée par la Banque de France	page 29
6. Programme de travail du CRIES 2015-2016 (retour sur la consultation)	page 35
Clôture de la séance	page 36

Interventions

Jean-Louis GIRODOT, Président du CESER

Éric FORTI, Président du CRIES d'Île-de-France

*Sylvie LAGARDE, Vice-Présidente du CRIES d'Île-de-France
et directrice régionale de l'INSEE Île-de-France*

*Jean LIENHARDT, Secrétaire général du CRIES
direction régionale de l'Insee Île-de-France*

*Florence REY, Chargée de mission au Service Prospective et Évaluation
de l'unité Développement du Conseil régional d'Ile-de-France*

*Philippe MONIER, Service de la connaissance, des études
et de la prospective, DRIEA*

*Benoît PENTINAT, Bureau de la statistique déconcentrée
de la construction, SOeS*

Laure OMONT, Chargée d'études à l'Insee d'Île-de-France

*Éric MULOT RADOJCIC, Chef du Service Prospective et évaluation,
Région Ile-de-France*

*Catherine ORTIZ, Chef du PAE de Paris
Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de Paris*

*Sandra LALOUE, Chargée d'études économiques, Banque de France,
Direction des entreprises*

Assemblée plénière du CRIES du 15 octobre 2015

Ouverture de la séance

Intervention de Jean-Louis GIRODOT, Président du CESER

Mon cher Éric, cher Président, Madame la Vice-Présidente et directrice régionale de l'INSEE, chère Sylvie LAGARDE, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand honneur que je suis aujourd'hui des vôtres, pour introduire ce temps fort que constitue, pour le Comité Régional de l'Information Économique et Sociale d'Île-de-France, son assemblée plénière annuelle.

Avec un grand honneur, car la première fois qu'il m'appartient d'ouvrir une assemblée générale du CRIES, en tant que président du CESER. C'est à cette fonction que m'a en effet porté le suffrage de mes pairs au sein de la deuxième assemblée régionale, en novembre 2003.

Je suis ici avec un très grand plaisir, car de 2008 à 2013 j'ai participé à l'ensemble de vos réunions et assemblées plénières, avec l'autre casquette sous laquelle vous m'avez déjà bien connu, celle de président du CRIES.

Votre programme d'aujourd'hui est dense, et vous vous intéresserez tout particulièrement à la transformation d'une petite et moyenne entreprise (PME) en un établissement de taille intermédiaire (ETI).

Pour avoir été président du CRIES, je mesure pleinement l'importance que revêt, pour vous, cette assemblée plénière. C'est un temps fort qui vous permet, au sein du réseau que vous constituez, de vous retrouver afin d'échanger vos réflexions. Le CRIES, placé auprès du préfet de région et du président du conseil régional, regroupe une cinquantaine d'administrations de l'État, d'organismes régionaux, ainsi que de grandes institutions comme la Banque de France, la Caisse des Dépôts et les Chambres de commerce. Le CRIES entretient des liens très forts avec la Direction régionale de l'INSEE, mais également le CESER. Le CESER, assemblée régionale consultative, concourt par ses avis à l'administration de la Région.

CESER et CRIES, nous avons beaucoup en commun. Le voisinage de nos sigles ne vous a pas échappé. L'un est « comité », l'autre est « conseil » et sur les cinq lettres de chacun de nos acronymes, trois nous sont communes : Économique, Social et Régional.

Nous sommes très liés, donc solidaires depuis l'origine, pour des raisons historiques que je vous rappellerai ici, puisque l'année 2015 est placée sous le signe du renouvellement de la convention État-Région relative au CRIES.

Je me félicite de cette reconduction pour une durée de six ans, comme les précédentes depuis 1989. C'est la preuve qu'au fil des ans, le CRIES s'est affirmé comme une instance de référence reconnue pour la diversité et la valeur de ses apports.

Le point fort du CRIES est d'organiser la mutualisation de l'information économique et sociale entre utilisateurs et producteurs de rapports ou d'études, et ceci autour d'un « noyau dur » de producteurs de statistiques. Mais nous ne sommes pas tous producteurs de statistiques, alors que celles-ci sont des éléments centraux et déterminants pour toute analyse que nous devons faire.

Vos rencontres permettent la validation, le renforcement et la capitalisation des connaissances à partir de points de méthodes, de chiffres et de dispositifs de mesure. La présentation qui sera faite tout à l'heure sur les nouvelles statistiques de la construction en sera d'ailleurs une démonstration manifeste.

Je me dois de faire également référence à une autre mission du CRIES, qui consiste à émettre des avis d'opportunité sur des enquêtes régionales ou locales. Cette fonction de première importance, mise en œuvre dans le cadre du comité du label du CNIS, a porté ces derniers temps sur l'extension d'enquêtes régionales. Ces suppléments d'enquête permettent une connaissance plus fine du territoire francilien.

A titre d'exemple, et parce que l'illettrisme et « l'illectronisme » sont des sujets qui me tiennent à cœur, je citerai l'extension de l'enquête « Information et Vie Quotidienne (IVQ) » de 2011. L'analyse qui en a été tirée dans les deux numéros « d'INSEE à la page » en 2012 et 2013 nous a permis d'ouvrir les yeux sur des caractéristiques qui doivent être considérées comme préoccupantes pour la première région de France.

L'ensemble des travaux du CRIES contribuent au « connaissons-nous nous-mêmes » de notre société. Il s'agit d'un éclairage indispensable pour toute décision politique. Je suis persuadé que votre rôle s'avérera encore de plus en plus nécessaire dans les temps à venir, puisque nous traversons de profonds changements dans notre paysage institutionnel, ainsi que de nombreuses incertitudes aux niveaux démographique, économique et climatique.

Le vœu émis par le CNIS en 1982, et auquel les CRIES doivent leur naissance, est toujours d'actualité. Il convenait en effet, dans un contexte de décentralisation alors naissante, « d'adapter les outils statistiques nationaux, pour répondre à des demandes ciblées et résoudre des problèmes nouveaux ».

Dès 1982, la Région Île-de-France décidait du principe de la création d'un CRIES. La convention de 1989 l'a installé. Cette convention et celles qui ont suivi se sont inspirées des principes énoncés par la circulaire de 1984 signée par Jacques DELORS et Gaston DEFERRE. Cette circulaire souhaitait que les modalités de fonctionnement soient très souples, définies d'un commun accord entre l'État et la Région, et que le président soit choisi dans le même esprit. La direction régionale de l'INSEE était tenue de mettre à la disposition du CRIES des agents à temps partiel ; les comités économiques et sociaux, ils s'appelaient comme cela à l'époque, devaient être représentés au sein des CRIES, et vous savez combien ils le sont.

C'est pourquoi le CESER et le CRIES travaillent dans la plus grande proximité depuis l'origine. Je peux témoigner du climat de confiance et des relations harmonieuses instaurées entre les partenaires de la convention. Il faut y ajouter le rôle éminent joué par les directeurs régionaux de l'INSEE, qui ont apporté au CRIES, à travers l'implication de leurs services, une assistance matérielle et intellectuelle essentielle.

Le CRIES a une nouvelle fois, cette année, maintenu un rythme soutenu de rencontres, alimenté par des interventions de qualité, grâce à l'implication de votre président, de sa vice-présidente, ainsi que de toute l'équipe de son secrétariat général.

Je tiens à remercier mon collègue et ami Éric FORTI qui le préside, malgré les responsabilités dont il a la charge, et à saluer tout particulièrement Madame Sylvie LAGARDE, qui assure sa fonction de vice-présidente avec une totale maîtrise.

Sans oublier Jean LIENHARDT, véritable moteur intellectuel du CRIES depuis de nombreuses années. J'ai appris que Jean était appelé à d'autres fonctions d'ici 2015. Jean, j'ai énormément apprécié travailler avec toi, grâce à ta rigueur, ta perspicacité et ton sens de l'humour. Je te souhaite, pour ce nouveau départ, tout le meilleur.

Je salue également Christophe CENTONZE, qui représente le préfet de région, et Éric MULOT RADOJCIC, représentant du Conseil régional, première assemblée régionale et assemblée politique de notre grande région.

L'ensemble de vos travaux témoignent du dynamisme et de la vitalité du CRIES. Le renouvellement de la convention nous procure, à tous, une grande satisfaction. La signature par Monsieur le préfet Jean-François CARENCO et le président du Conseil régional Jean-Paul HUCHON devrait avoir lieu lors de la prochaine séance plénière du CESER, le 22 octobre.

Je saisis l'occasion pour vous rappeler que les séances plénières du CESER sont publiques, et que vous êtes tous conviés à y assister. Seront désignés, lors de l'assemblée plénière, les représentants du CESER au sein du CRIES. Je proposerai, pour assurer la continuité avec le travail accompli depuis 2014, qu'Éric FORTI soit renouvelé en tant que président du CRIES.

Vous pouvez, pour les prochaines années, compter sur le soutien total du CESER, qui est partie prenante du CRIES depuis son origine, comme dans une grande famille. Eric FORTI, son Président, à qui je laisserai la parole, ne pourra que le confirmer.

Je suis sûr que la future nouvelle assemblée régionale saura solliciter vos travaux et les apprécier à leur juste valeur. Je vous souhaite une très bonne après-midi de travail. Merci à toutes et à tous.

Intervention d'Éric FORTI, Président du CRIES d'Île-de-France

Monsieur le président du CESER, Madame la vice-présidente et directrice régionale de l'INSEE, Mesdames et Messieurs les représentants de la Préfecture et du Conseil régional, chers conseillers du CESER et collègues, chers membres du CRIES, je vous remercie d'être venus nombreux à cette assemblée plénière.

Je souhaite la bienvenue à tous ceux qui nous ont rejoints pour participer à ce moment traditionnel de notre structure que constitue son assemblée plénière. Je souhaite particulièrement remercier Jean-Louis GIRODOT pour son allocution d'ouverture. C'est pour nous, également, un grand plaisir que tu sois des nôtres cette année.

Ton introduction a été très complète, ce qui prouve tout l'attachement et l'intérêt que tu maintiens pour le CRIES, dont le CESER, comme tu l'as rappelé, est « partie prenante » depuis l'origine. Nous pouvons également insister sur le soutien des services de la Préfecture de région, ainsi que ceux du Conseil régional.

Le CRIES a effectivement maintenu un rythme soutenu, cette année, avec l'organisation de quatre journées de travail, dont les apports en points de méthodes sont très importants. Pour soutenir ce rythme, le Bureau du CRIES s'est réuni avec une fréquence régulière et importante. Mais ces réunions ne sont que la partie émergée de l'iceberg, dont la partie immergée est le travail fourni en continu par les services de l'INSEE régional, notamment par Sylvie LAGARDE, Jean LIENHARDT et Monique SAUL.

Beaucoup d'entre nous le savent déjà, Jean LIENHARDT, qui a été Secrétaire général du CRIES pendant de nombreuses années, est appelé à la Direction générale de l'INSEE.

Jean, j'ai beaucoup appris en travaillant à tes côtés, et je te remercie pour ta rigueur, ta

vivacité d'esprit, mais également pour l'humour parfois corrosif dont tu peux faire preuve. Mais selon l'adage, nul n'est irremplaçable, et je salue la présence de Sylvie DRUELLE, du service des études et de la diffusion de l'INSEE Île-de-France, qui aura la lourde tâche de te remplacer au sein du Bureau du CRIES. L'Île-de-France étant un petit monde, nous aurons cependant très certainement l'occasion de travailler de nouveau ensemble.

La convention État-Région relative au CRIES est arrivée à expiration fin 2014, et est donc reconduite cette année. Je remercie Violaine BONNEVILLE, co-secrétaire générale du CRIES et chargée de mission au CESER, ainsi que Stéphanie RODRIGUEZ et Éric MULOT RADOJCIC du Conseil régional, pour le travail qu'ils ont fourni pour préparer ce renouvellement.

Depuis 1989, la convention relative au CRIES a été reconduite régulièrement tous les six ans. La nouvelle convention de 2015 conserve tel quel l'esprit de la convention constitutive de 1989. Elle prolonge à l'identique les missions dévolues au CRIES par la précédente convention de 2008. Si le préfet de région et le président de la région en sont d'accord, c'est avec un grand honneur que j'accepterai de continuer à assumer la présidence du CRIES, dans un esprit de partenariat étroit avec le CESER.

Dès 2016, il conviendra de sensibiliser les nouveaux élus régionaux à nos travaux, défi que je m'engage à relever avec vous tous. « Mesurer pour comprendre », tel que nous y invite l'INSEE dans son slogan, et agir après avoir compris pour éclairer l'exécutif régional, comme s'y emploie le CESER, déterminent l'objet principal du CRIES.

Sans plus attendre, je passe la parole à Sylvie LAGARDE. Merci de votre attention.

Intervention de Sylvie LAGARDE, Vice-Présidente du CRIES d'Île-de-France

Merci, Éric.

En guise d'introduction de cette assemblée plénière, je reviendrai sur quelques points importants de l'année écoulée et présenterai plus en détail l'organisation de l'assemblée. Comme chaque année, nous retrouverons des exercices imposés, néanmoins nécessaires au bon fonctionnement de cette instance, à savoir le bilan de l'activité 2014-2015 du CRIES, ainsi que le programme prévisionnel de travail pour l'année à venir. Cette présentation est d'autant plus importante cette année que Jean LIENHARDT, porteur des travaux et de l'historique du CRIES, quittera son poste au 1^{er} novembre.

En préparant cette assemblée plénière, j'ai choisi de revenir en particulier sur quelques événements survenus au cours de l'année écoulée, en écho avec les travaux du CRIES d'Île-de-France. Ce choix est forcément partiel et partial, je m'en excuse par avance.

Je souhaite tout d'abord revenir sur la rencontre d'avril à propos des statistiques du tourisme en Île-de-France, pour signaler qu'une publication de l'INSEE Île-de-France, parue en juin dernier, présente pour la première fois au niveau régional le poids économique du tourisme en Île-de-France et le volume d'emplois associé. Cette

publication est disponible sur le site de l'INSEE Île-de-France. De plus, la Direction générale de l'INSEE commence à se pencher sur la façon de prendre en compte les hébergements offerts par des particuliers, comme sur le site Airbnb, qui échappent actuellement à nos statistiques. Ce problème concerne spécifiquement l'Île-de-France et encore plus particulièrement Paris. Cette question avait été évoquée comme l'un des problèmes de la mesure des statistiques du tourisme en Île-de-France lors de la rencontre du CRIES d'avril dernier.

Dans la continuité des travaux du CRIES sur la mesure de la pauvreté au niveau local en Île-de-France, les premiers résultats du nouveau dispositif de mesure des niveaux de vie, qui vous avait été présenté en juin 2014, sont disponibles depuis juin 2015. Cette publication courte réalisée par l'INSEE Île-de-France présente pour la première fois des taux de pauvreté au niveau communal. Des résultats infra-communaux sont également attendus pour la fin du premier trimestre 2016. Il s'agit d'une avancée significative du système d'information sur la pauvreté au niveau local, qui devrait permettre de mieux lutter contre la pauvreté, en travaillant à un niveau plus finement territorialisé. Ceci est important, dans le contexte de relance du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir dans le cadre de cette instance.

Un autre point important concerne la publication, en avril dernier, des premiers résultats de l'enquête logement 2013-2014, dont l'extension régionale avait fait l'objet d'un examen d'opportunité par le CRIES Île-de-France en 2012. Il s'agit d'une publication réalisée en partenariat avec de nombreux acteurs : l'IAU, la Mairie de Paris, l'APUR, la DRIHL, la DRIEA et l'INSEE Île-de-France. La thématique du logement en Île-de-France est très sensible, et la mobilisation de cette enquête doit nous permettre d'apporter des éléments d'information utiles, en particulier pour éclairer les politiques publiques associées. Un retour est prévu pour juin 2016.

Je signale également la mise en ligne sur le site du CRIES de la synthèse du programme annuel de travail 2014-2015 de l'ensemble des membres du CRIES Île-de-France. Ce travail très utile permet de mettre en perspective, au sein d'une région complexe, les travaux de chacun des membres du CRIES en matière d'information économique et sociale.

Sur l'organisation de l'assemblée plénière de ce jour, Florence REY nous présentera la conjoncture francilienne, dans un contexte économique national où le climat des affaires s'améliore depuis le début de l'année dans quasiment tous les secteurs, à l'exception de la construction, où l'activité progresse par à-coups. A propos des statistiques conjoncturelles de la construction, Philippe MONIER, de la DRIEA et Benoît PENTINAT, du SOeS, feront le point sur l'amélioration du dispositif d'observation des statistiques de la construction, amélioration mise en œuvre depuis le début de l'année.

Parmi les thématiques libres de cette assemblée plénière, plusieurs interventions sont programmées sur le thème des entreprises franciliennes, en écho à différentes réunions du CRIES de 2013-2014, notamment celle d'avril 2014 sur les entreprises de taille intermédiaire. Laure OMONT, de l'INSEE Île-de-France, présentera les résultats de l'étude menée avec le Conseil régional, dressant une typologie des moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire en Île-de-France.

Enfin, Éric MULOT RADOJCIC présentera la démarche du groupe de travail partenarial sur les enjeux de l'internationalisation à l'échelle régionale, menée sous l'égide du Conseil régional. Catherine ORTIZ, de la Direction régionale des Douanes, évoquera ensuite la mesure du commerce extérieur et les questions méthodologiques associées, notamment au niveau régional. Sandra LALOUE, de la Direction régionale de la Banque de France conclura, quant à elle, cette thématique par un point d'avancement sur l'étude relative à la description des caractéristiques des entreprises exportatrices franciliennes, en comparaison avec celles qui n'exportent pas. Vous constaterez que les résultats de cette étude ne vont pas de soi.

Sans plus tarder, je laisse la parole à Jean LIENHARDT, pour le bilan de l'activité du CRIES sur l'année écoulée.

1. Bilan de l'activité du CRIES (2014-2015)

Jean LIENHARDT :

Avant de vous présenter une synthèse assez courte du bilan, je souhaite remercier les personnes qui ont prononcé des paroles positives à mon égard. Quant aux nouvelles fonctions auxquelles je suis appelé, il est à présent trop tard pour moi de parler de « nouvelle carrière ».

La fonction d'avis d'opportunité a été évoquée comme une mission très importante pour le CRIES. Ceci étant, le bilan 2015 demeure vierge, car nous n'avons pas eu l'occasion de réfléchir à la régionalisation d'enquêtes stratégiques. Ces extensions sont de plus en plus rares. Il y a deux écoles dans la statistique publique : les « régionalistes », malheureusement de moins en moins nombreux, et les « nationalistes ». Certaines personnes pensent donc que les extensions régionales ne sont pas utiles. Il existe également d'autres méthodes pour obtenir des compléments régionaux, qui ne passent pas par des compléments d'enquête. Celles-ci s'avèrent en général moins bonnes que les enquêtes directes. Des compromis entre les deux méthodes existent cependant. Puisque le bilan 2015 est vierge, j'espère que des nouveautés feront leur apparition en 2016, peut-être autour des transports. La question des statistiques publiques dans le nouveau cadre de la réforme territoriale offrira peut-être aussi de nouvelles « opportunités ».

En 2015, nous sommes revenus sur la question des non-recours aux droits et prestations, objet resté dans l'ombre lors de la séance de juin 2014. Nous avons été assez positivement surpris, car nous connaissions mal le sujet. Des personnes de l'extérieur ont ainsi dû être appelées à la rescousse. Une présentation en trois points sur la problématique des non-recours a été faite, qui regroupe de nombreux sujets et procédures, touchant essentiellement au domaine social (mais pas exclusivement comme le montre l'exemple récent du non-recours au CICE). Nous avons également fait intervenir les témoignages d'acteurs locaux, dont certains accompagnés par le SGMAP, qui vient de se restructurer. Un bilan du PPLPIS avait également été réalisé, à nouveau invoqué comme une structure porteuse pour améliorer les conditions des plus démunis.

La séance d'avril 2015 a été consacrée au tourisme. Le tourisme est en effet un enjeu important pour l'Île-de-France, qui se targue de figurer parmi les premières destinations mondiales. Après examen des chiffres, nous avons été quelque peu déçus. Peut-être y

aura-t-il matière à revenir sur les comparaisons internationales (Londres-Paris), qui constituent une des problématiques que nous tenterons de développer dans INSEE 2025. Par ailleurs, nous avons invité un professeur de l'Université de Reims, pour évoquer les enjeux du tourisme en Île-de-France. Cette personne n'a pas pu venir, mais son travail est à présent disponible sur le site du CRIES. D'ailleurs, l'ensemble des diaporamas présentés au cours des rencontres du CRIES sont sur le site quasiment dès le lendemain.

De plus, nous avons organisé le 17 juin une rencontre consacrée à l'insertion et l'autonomie des jeunes en Île-de-France. Je n'ai pas pu m'y rendre, mais j'avais œuvré à sa préparation. Puisqu'il n'était pas possible d'évoquer tous les problèmes des jeunes, l'analyse avait été restreinte à l'aspect dynamique de l'accès des jeunes à l'autonomie. Nous avons également observé trois ou quatre niveaux de travail : l'emploi-formation ; le logement ; les ressources ; une conclusion sur les jeunes et la citoyenneté. Comme la maîtrise des temps de parole avait été très délicate, certains intervenants n'ont pas eu le temps de présenter leur message. Nous nous en sommes excusés auprès d'eux, et j'espère que nous aurons l'occasion de les revoir au sein du CRIES.

Restent enfin les « marronniers », dont les actes de l'assemblée plénière. A ce propos, une personne est présente dans la salle pour prendre des notes et enregistrer les débats, dans le but de réaliser un compte rendu « rapide ». Nous devons donc parvenir à être rapides et succincts. Pour ce qui est des perspectives, je les évoquerai en fin de séance, sachant que nous aurons besoin d'une nouvelle discussion à ce sujet.

Je vous remercie.

Éric FORTI : C'est nous qui te remercions, Jean, pour cette rapide présentation. Comme nous sommes déjà un peu en retard, je passe immédiatement la parole à Florence REY, qui nous donnera une rapide présentation de la conjoncture. Florence, vous avez vingt minutes.

2. Présentation de la conjoncture francilienne

Florence REY :

Bonjour, je vous remercie de m'avoir conviée à présenter cette conjoncture francilienne.

Il s'agit de présenter quelques indicateurs sur la situation de l'Île-de-France. Ceux-ci ne sont pas complets, puisque j'ai dû procéder à des choix. Cependant, des publications plus complètes sont disponibles sur le site du CRIES, que je mettrai à jour très prochainement. Les données que je commenterai ont été produites par l'INSEE, la Banque de France, Pôle Emploi etc. Avant d'en venir à l'Île-de-France à proprement parler, j'ai sélectionné quelques slides, afin d'élargir le point de vue.

La croissance mondiale ralentit

La croissance mondiale a ralenti en 2015 et devrait atteindre environ 3,1 %, avec un rebond aux alentours de 3,6 % prévu pour l'année prochaine. Ce ralentissement ne s'opère pas de la même manière dans les zones émergentes et les économies développées. Pour les économies émergentes, le ralentissement de la Chine s'avère plus

élevé qu'attendu, ce qui impacte les autres pays de la zone Asie, ainsi que ceux d'Amérique du Sud. Les deux pays exportateurs de matières premières que sont la Russie et le Brésil ont connu un ralentissement, en raison de la chute du prix des matières premières. A l'inverse, les économies des pays développés accélèrent, avec une croissance soutenue aux États-Unis et au Royaume-Uni. Enfin, la zone euro connaît également une croissance de plus en plus vive au fil des trimestres.

La croissance de la zone euro continue de progresser

Cette croissance est soutenue par la dépréciation de l'euro, qui atténue l'effet de la baisse du prix du pétrole mais soutient les exportations. Les taux d'intérêt baissent également fortement. Au niveau de la zone Euro, la situation s'améliore sur la période 2014-2015, mais reste en décalage par rapport à la moyenne des autres pays européens.

En France : accélération de la confiance en 2015

Le redressement ne s'effectue pas au même rythme dans tous les secteurs. Le climat des affaires s'améliore globalement depuis 2015, d'abord sous l'impulsion de l'industrie, puis des services. La base sectorielle de la reprise s'est donc élargie, de sorte que le climat des affaires atteint à présent la moyenne de long terme, ce qui n'était pas arrivé depuis l'été 2011. En revanche, les signes d'amélioration ne sont pas encore visibles pour le secteur de la construction.

Île-de-France : l'activité dans l'industrie hésite

La région poursuit lentement son redressement, avec des situations différentes selon les secteurs. Les enquêtes d'opinion réalisées par la Banque de France ont montré que la tendance est globalement plutôt favorable dans l'industrie, mais que l'activité évolue par à-coups. Le climat des affaires demeure très positif à court terme, mais la moyenne de long terme n'est pas encore atteinte. Enfin, les carnets de commandes sont bien remplis, mais l'utilisation des capacités de production reste éloignée de la moyenne de long terme.

Île-de-France : l'activité des services reste bien orientée

L'activité évolue positivement de façon régulière, et les prévisions demeurent favorables à court terme.

L'emploi francilien progresse un peu

On observe une réelle différence entre l'évolution de l'emploi au niveau francilien et en France métropolitaine. Globalement, l'emploi recule depuis 2011 en France. L'emploi francilien progresse de 0,2 % sur un an, contre -0,3 % au niveau national. Dans le même temps, l'Île-de-France se rapproche du point 0 par rapport au niveau de volume atteint lors de la reprise, avec des différences selon les secteurs. Ainsi, le secteur industriel demeure en chute continue, car la crise s'y poursuit. Le secteur de la construction chute également, alors que l'emploi progresse dans le secteur tertiaire.

Le marché du travail s'améliore très légèrement

Le taux de chômage a diminué au premier trimestre de l'année. Cependant, celui-ci croît toujours sur un an, même si l'Île-de-France présente un écart favorable par rapport au niveau national, avec un taux de 8,8 %. Les autres régions favorisées sont la

Bretagne et Rhône-Alpes.

Les créations d'entreprises progressent... ainsi que les défaillances

Le cumul annuel des créations d'entreprises progresse, mais les défaillances ont également augmenté au cours de la dernière période. Celles-ci avaient nettement moins augmenté en Île-de-France qu'au niveau national, mais la tendance demeure actuellement plutôt défavorable.

La construction de logements à un point bas ?

Le nombre des permis de construire franciliens subit une chute continue depuis 2012. Cette chute a cependant été nettement moins importante que sur l'ensemble du territoire. La France présente même des niveaux plus bas que lors de la crise de 2009, ce qui n'est pas le cas en Île-de-France. Il est possible que la chute ait été enrayerée, puisque nous sommes repassés au-dessus des 60 000 logements prévus par an, avec des signaux positifs de la part des promoteurs constructeurs. Cependant, cette relance des ventes reste à confirmer. Le marché immobilier présente également des signes positifs depuis le début de l'année, avec une augmentation des transactions sur le neuf et l'ancien d'après les notaires, même si nous nous trouvons encore très loin des moyennes de longue période.

Éric FORTI : Merci Florence pour la brièveté de votre propos et la clarté de votre présentation. Nous disposons à présent de quelques minutes pour les questions ou les demandes de précisions. Je vous demanderai de vous présenter avant de prendre la parole, afin de faciliter le travail de la personne chargée de rédiger le compte rendu.

Puisqu'il n'y a pas de questions, je passe la parole à Philippe MONIER et Benoît PENTINAT, qui nous présenteront les nouvelles statistiques de la construction.

3. Les nouvelles statistiques de la construction

Benoît PENTINAT :

Bonjour à tous, je suis Benoît PENTINAT, du service Statistiques du Ministère du logement. J'ai été chargé de vous présenter ces nouveaux indicateurs publiés depuis le début de l'année 2015. Ces indicateurs ont enrichi l'offre de diffusion SITADEL, qui était déjà complexe, mais qui permet de gagner en qualité sur la description de la construction neuve. Je commencerai par vous expliquer quelques éléments de méthode, pour vous indiquer pourquoi nous avons mis en œuvre ces indicateurs. Je laisserai ensuite la parole à Philippe MONIER, de la DRIEA.

Le suivi de la construction neuve à partir des permis de construire date du milieu des années 70. Tous les mois, le service Statistiques du Ministère du logement publie deux types d'indicateurs : le nombre de logements autorisés et le nombre de logements commencés. Ces indicateurs sont produits à partir des autorisations de construire et des déclarations que nous transmettent les services instructeurs. Historiquement, il existait une centaine de points de collecte en France au sein des services de l'État. Suite à la loi ALUR, une nouvelle vague de décentralisation de l'instruction a porté le nombre de centres instructeurs à 2 500 sur l'ensemble du territoire. Ce nombre a ainsi

augmenté d'un millier en l'espace de quelques mois.

Historiquement, les indicateurs construits tous les mois correspondaient à un simple comptage des actes d'urbanisme. Les informations qui étaient transmises pouvaient alors parfois souffrir d'un léger retard. Deux types de séries étaient donc publiées via l'offre SITADEL : des séries en date réelle ; des séries en date de prise en compte. Avec les premières, il était nécessaire d'attendre plusieurs mois avant de bénéficier d'une série suffisamment consolidée pour être publiée. Les séries en date réelle demeurent néanmoins l'indicateur à utiliser pour décrire la construction de logements autorisés et commencés sur un territoire donné. En revanche, le délai de publication n'était pas acceptable pour décrire la situation conjoncturelle. C'est pour cela que nous utilisons comme estimateur la série en date de prise en compte, qui reflétait le volume d'informations collectées tous les mois. Cet indicateur s'avérait plutôt bon pour décrire les évolutions conjoncturelles. Nous avons cependant subi différents événements au cours des dernières années, qui ont montré la fragilité de ces indicateurs.

Les limites

A partir des années 2010, le service Statistiques a modifié l'organisation de la collecte des données auprès des centres instructeurs. La collecte était auparavant réalisée par les cellules statistiques des services déconcentrés du Ministère de l'équipement. Puisque ces cellules disposaient de moyens relativement hétérogènes, il a été décidé de transférer la production statistique vers trois pôles interrégionaux qui couvrent à présent la métropole, pour consolider la collecte. Un important choc de collecte s'en est suivi. Ces éléments ont permis de mettre en lumière la fragilité de l'indicateur « date de prise en compte », car il n'était pas robuste aux aléas de collecte. Une déconnexion relativement importante s'est donc produite sur la période 2008-2012 entre, d'un côté, ce qui s'est réellement passé (séries en date réelle), et l'activité liée à la collecte (séries en date de prise en compte) de l'autre. Cet écart est conséquent en Île-de-France, car la reprise s'était plutôt manifestée à partir de la fin de l'année 2011, avec une forte augmentation du nombre de logements autorisés. La reprise du nombre de logements autorisés avait en réalité été relativement forte dès 2009-2010. Dans certaines régions, cet effet s'est avéré encore pire, comme en région PACA, qui a considérablement souffert de ce choc de collecte.

Les limites

Suite à la vague de décentralisation de 2006 et la réforme du droit des sols de 2007, qui a sensiblement augmenté le nombre de centres instructeurs, nous nous sommes rendu compte de l'existence d'un décalage difficilement justifiable entre le nombre de logements autorisés et le nombre de logements mis en chantier. Les fédérations professionnelles nous ont alors interrogés sur ce sujet. Après étude, il est apparu que le phénomène s'appréciait particulièrement bien en suivant les cohortes de permis autorisés ni annulés ni commencés. Comme la validité d'un permis de construire s'élève à trois ans, le permis devrait être soit annulé, soit mis en chantier, passé ce délai. Or nous avons remarqué que la part des permis autorisés ni annulés ni commencés, de l'ordre de 2 ou 3 % au début des années 2000, a augmenté de manière considérable à partir de 2006-2007, pour atteindre des niveaux non négligeables depuis 2009. Ainsi, ce niveau atteint 15-20 % pour la France entière, et près de 25 % en Île-de-France au cours de cette période. Nous ne collectons donc plus l'intégralité des informations concernant les ouvertures de chantiers. Par conséquent, l'indicateur du nombre de logements

commencés en tant que simple recensement de ces formulaires devient biaisé et ne reflète pas la réalité.

Objectifs du projet

Suite au constat précédemment évoqué, nous avons élaboré un objectif de production des estimations en date réelle sur le nombre de logements autorisés, avec uniquement une problématique de délai de remontée de l'information. Nous considérons en effet qu'à terme, l'information finit par devenir exhaustive. En revanche, un problème d'exhaustivité se pose sur les ouvertures de chantier. Il convient donc de traiter cette problématique de non-réponse.

Autorisations - méthode :

Nous considérons que les autorisations sont recueillies de manière exhaustive, bien qu'elles mettent parfois du temps à nous parvenir. Au bout de deux ans, nous considérons que nous disposons de la quasi-intégralité des données. Des estimations sont ainsi obtenues, qui se confondront avec les données observées jusqu'au point m-24. Un complément d'information est donc estimé uniquement sur les 24 derniers mois, à l'aide de techniques de modélisation. Ces autorisations de construire sont produites en date réelle, et visent à être beaucoup plus robustes aux aléas de collecte que l'indicateur en date de prise en compte.

Mises en chantier - méthode :

La problématique est complexe, puisqu'il convient de traiter un problème d'exhaustivité de l'information recueillie. Nous nous sommes inspirés de la méthode mise en œuvre dans le cadre des comptes du logement. Les cohortes de permis autorisés sur un mois donné sont alors étudiées. Parmi cet ensemble, une fois la date d'autorisation devenue très reculée, il ne devrait plus rester aucun permis autorisé ni annulé ni commencé. La part de logements réellement commencés est alors estimée parmi cette sous-population. Au cours d'une seconde étape, un délai d'ouverture de chantier est affecté à cette fraction estimée, pour ensuite traduire ces logements commencés en date réelle d'ouverture du chantier.

Approche différenciée selon la date d'autorisation du permis

La collecte des informations sur le devenir du permis diffère selon la période de traitement. Lorsque la période est très reculée, il est possible de savoir si le permis autorisé a été mis en chantier ou annulé. Cette approche sera alors traitée comme une problématique de la non-réponse. De l'information fiscale est également collectée, pour réduire cette frange de permis à estimer. Nous revenons ensuite vers les communes, pour savoir si ces permis ont été réellement mis en chantier ou s'ils ont été annulés. Des paramètres en sont déduits, dans le but de les appliquer aux permis autorisés ni annulés ni commencés.

Sur la période en cours (permis autorisés au cours des trois dernières années), en revanche, il est possible que l'autorisation de construire n'ait pas encore donné lieu à une mise en chantier ou à une annulation. Dans ce cas, des hypothèses de comportement sont émises sur l'ensemble des permis, à l'aide d'une modélisation des taux d'annulation et de mise en chantier sur la période la plus récente. Des hypothèses sont également émises sur les délais de mise en chantier, par le biais de moyennes. Sur du logement individuel,

le délai de mise en chantier demeure très stable au cours du temps et atteint environ quatre mois. En revanche, la situation est très différente pour les logements collectifs, car le promoteur mettra en œuvre son projet seulement si un taux de réservation de 50-60 % est atteint. Ainsi, les mises en chantier sur le logement collectif traduiront le cycle conjoncturel. Les modélisations mises en œuvre s'avèrent être de qualité acceptable. Ces hypothèses sont émises sur la période la plus récente, avant de procéder à un mécanisme d'équilibrage, pour ajuster les hypothèses aux données collectées.

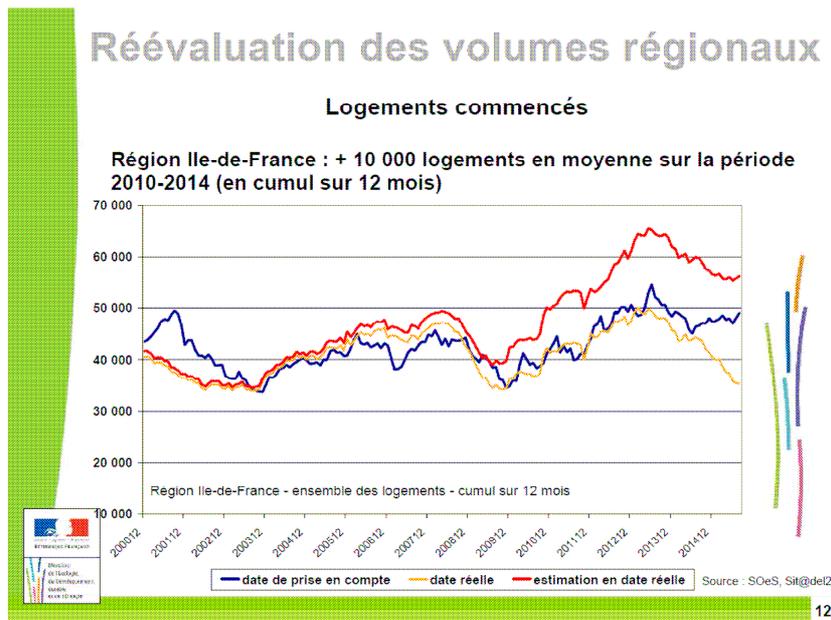
Où et quand trouver l'information ?

L'offre de diffusion est segmentée en deux parties : d'une part, des estimations en date réelle, utilisées pour le suivi conjoncturel et fournissant le niveau de logements commencés de référence ; d'autre part, des indicateurs produits à partir des données collectées. Les autorisations de construire ne présentent donc pas de problème d'exhaustivité, ce qui permet d'atteindre un niveau de détail extrêmement fin au niveau local. En revanche, à partir des données collectées sur le nombre de logements commencés, il existe un biais, qu'il est possible d'estimer. L'offre de diffusion est donc complexe, mais il convient de l'appréhender à travers les deux volets évoqués, qui ont révolutionné un certain nombre d'éléments pour l'utilisation de ces données. Sur ce sujet, je passe la parole à Philippe MONIER.

Philippe MONIER :

Réévaluation des volumes régionaux

Effectivement, le fait de pouvoir à présent disposer de données fiables pour commenter la conjoncture constitue une révolution. A ce propos, les problèmes posés par la date de prise en compte avaient poussé la DRIEA à stopper toutes ses publications conjoncturelles. Depuis février 2015, nous publions désormais une conjoncture régionale avec un rythme trimestriel.

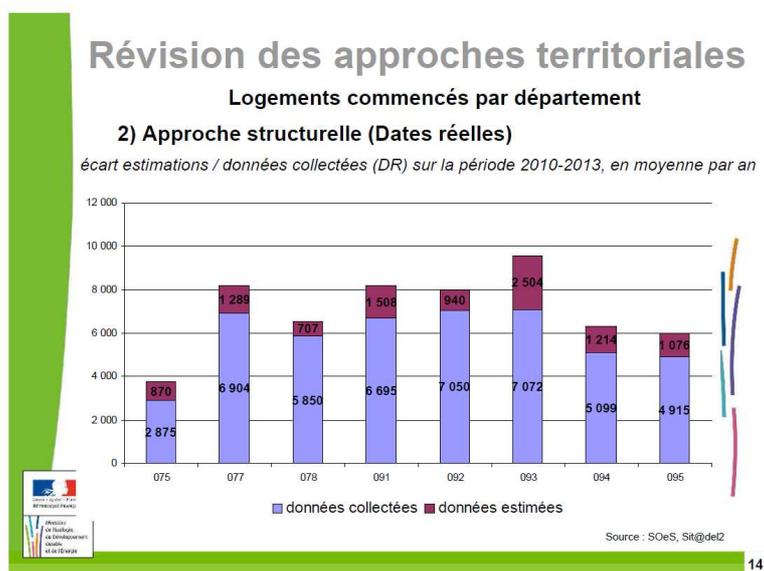


Les estimations en date réelle ont été rétropolées jusqu'en 2000. Nous pouvons donc procéder à une utilisation conjoncturelle sur le long terme. Ces courbes retracent les

différences de niveaux et d'évolution entre les estimations en date réelle, les dates réelles et les dates de prise en compte sur les logements commencés. On constate à compter de 2009 l'écart croissant entre données collectées en dates réelles et estimations en dates réelles, qui traduit le déficit de collecte ; l'accentuation - à partir de mi 2014 - du fléchissement de la courbe des données en date réelle traduit également le fait que la collecte n'est pas consolidée avant 18 voire 24 mois. Globalement, les estimations apportent, sur la période 2010-2014, une moyenne de plus de 10 000 logements supplémentaires par an par rapport à ce qui était mesuré antérieurement. Ceci explique les quelques polémiques apparues dans la presse lors de la publication de ces résultats en février. Un important travail de pédagogie a alors permis que ces données soient reconnues comme fiables. Les estimations en date réelle satisfont le besoin initial de commenter la conjoncture, donc de disposer d'informations fiables dans un délai très court. De plus, elles ont également permis de corriger les niveaux à un niveau régional et départemental.

Révision des approches territoriales

Le niveau du département est actuellement le niveau le plus fin pour le calcul des estimations en date réelle ; encore faut-il signaler que toutes les hypothèses qui entrent dans le modèle ne sont pas forcément calculées au niveau départemental.. Les révisions ont un impact différent selon les départements. Ce graphique présente l'écart moyen annuel entre les estimations et les données collectées sur les logements commencés, par département, pour la période 2010-2013.



Les Yvelines sont le département le moins affecté, où la part des estimations atteint 14 %, ce qui correspond à une réévaluation de l'ordre de 16 %. Dans le même temps, le département le plus affecté est Paris, avec 26 % de part estimée et 36 % de réévaluation. La moyenne régionale atteint 26 % de réévaluation, dont 28 % pour la Petite Couronne et 23 % pour la Grande Couronne. Les équilibres territoriaux s'en trouvent donc modifiés.

Pour l'analyse de la conjoncture régionale, cette révision en volume apporte une indication sur la position relative de l'Île-de-France dans la construction nationale. En effet, la part de la construction neuve en Île-de-France, qui était de 10 % entre 2003 et 2008, est

passée à 16 % au cours des dernières années. Ceci traduit une meilleure résistance à la conjoncture. Cette tendance n'apparaissait pas dans les chiffres communiqués précédemment, puisque cette période coïncidait avec l'amplification du déficit de collecte.

La note trimestrielle fournit, pour l'Île-de-France, une vision Petite Couronne-Grande Couronne, qui est un découpage assez structurant pour l'analyse de la construction.

Les estimations posent tout de même problème pour l'analyse structurelle. Une rétopolation permet certes de reconsidérer l'histoire de ces quinze dernières années, au niveau régional et départemental. Toutefois, ces estimations ne sont pas des données opposables dans le cadre des dispositifs de politiques publiques. Elles ne remplacent donc en aucun cas un dispositif comme la collecte administrative SITADEL, mais incitent au contraire à améliorer le dispositif. De plus, un dispositif de collecte de données est indispensable au suivi et à l'évaluation des différentes politiques publiques sur des échelons territoriaux fins, comme, par exemple, la territorialisation des objectifs de logements (TOL) et l'aide aux maires bâtisseurs (AMB). Cette présentation - dans le cadre du CRIES - vise à insister sur l'importance des systèmes d'observation existants (SITADEL) et la nécessité de leur amélioration, plutôt que sur la multiplication des outils.

Territorialisation des objectifs de logements (TOL)

Depuis la loi Grand Paris, les besoins annuels de construction sur la région ont été estimés à 70 000 logements, pour accueillir les populations nouvelles, remplacer les logements détruits et fluidifier le logement. En estimations en date réelle, cet objectif est atteint à 96 % sur les logements autorisés et à 81 % sur les logements commencés. Le problème du logement n'a pas été réglé pour autant, ce qui conduira peut être à reconsidérer les objectifs.

Ces chiffres ont été présentés au Comité Régional de l'Habitat et du Logement, qui s'est tenu cette semaine. En données collectées en date réelle, la moyenne régionale s'élève à 91 %, avec cependant des différences territoriales : certains territoires se situent au-delà de la cible, d'autres en dessous.

Trente-huit bassins ont été constitués sur l'Île-de-France, avec chacun un objectif en matière d'offre de logements. S'agissant de bassins infra départementaux, la seule mesure possible est celle réalisée à partir des données collectées et non des données estimées. Selon les bassins, le taux de satisfaction par rapport aux objectifs territorialisés varie de 48 à 195 %, pour une moyenne de 91 %. Puisqu'il est question des autorisations et non des ouvertures de chantiers, ces pourcentages sont peu entachés de disparités territoriales sur les déficits de collecte et traduisent donc des dynamiques réelles. Selon les territoires, des bons ou des mauvais points pourraient donc être décernés, mais la grande variabilité du taux de satisfaction et les niveaux très élevés dans certains territoires incitent à s'interroger sur les objectifs eux-mêmes. On peut penser que la création des nouveaux EPCI et des établissements publics territoriaux constituera le cadre d'un nouveau chiffrage des objectifs.

Dispositifs d'aide aux maires et aux territoires bâtisseurs

Il s'agit de dispositifs coordonnés.

- L'aide aux maires bâtisseurs (AMB)

Elle vise à encourager la construction dans des zones tendues (selon le zonage Pinel). Cette aide au logement est réservée aux communes qui se situent en dessous d'un seuil en matière de potentiel financier. Ce seuil peut être majoré si 20 % de la surface de la commune se situe au sein d'une Opération d'Intérêt National ou si un Contrat de Développement Territorial a été signé. Pour qu'une commune soit éligible, elle ne doit pas non plus être carencée au vu de la loi SRU. L'aide atteint 2 000 euros par logement autorisé, avec une modulation prévue selon le succès de la mesure. Les communes peuvent être aidées dès lors qu'elles sont éligibles et que le volume des autorisations délivrées au cours d'une année dépasse 1 % du volume du parc existant. Une enveloppe de 100 millions d'euros a ainsi été attribuée pour l'année 2015.

- L'aide aux territoires bâtisseurs

Il s'agit d'un dispositif spécifique à la région, mis en œuvre par le Conseil régional. Celui-ci complète, dans le cadre du CPER, le dispositif national. Il repose sur une contractualisation pluriannuelle et ne débouche pas sur le versement d'une aide au prorata des logements construits. Il repose cependant sur les mêmes critères d'éligibilité que l'AMB. Peuvent être aidées les communes qui adoptent une politique volontariste et qui développent la construction au-delà de 1 % du parc. Le dispositif ouvre droit à une subvention pour la réalisation d'équipements structurants destinés à l'accueil de nouvelles populations, avec un ciblage sur les quartiers de gare, prévu dans le cadre du Grand Paris. La territorialisation et les modalités de l'aide diffèrent donc légèrement de celles de l'AMB. En outre, la dotation potentielle est calculée en fonction du nombre de logements commencés, chacun ouvrant une enveloppe potentielle de 4 000 euros.

Quel que soit l'indicateur pris en compte, une exhaustivité quasi totale est obtenue sur les autorisations. Sur les logements commencés, en revanche, il existe un problème d'exhaustivité, et les modalités ne sont pas encore définies. Il serait souhaitable que SITADEL soit utilisé comme référence, de préférence à un nouveau dispositif de suivi *ad hoc*. En effet, un dispositif indépendant de SITADEL détournerait des ressources des collectivités vers un autre mode de reporting, ce qui pourrait à terme appauvrir le système existant.

Conclusion

Il est nécessaire de consolider la collecte dans SITADEL, et seules les données collectées par la voie administrative sont opposables dans le cadre d'une politique d'aide publique. Une sensibilisation nationale existe, passant par un suivi rapproché des nouveaux centres instructeurs dans le cadre de la loi ALUR, ainsi que des interventions sur site, pour sensibiliser les communes et les centres instructeurs. Par ailleurs, le système de relance auprès des pétitionnaires a été renforcé et les réponses à l'enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) ont été intégrées. Un lien pourrait également être établi entre le déclenchement des procédures fiscales et l'enregistrement dans SITADEL. SITADEL pourrait même devenir un véritable répertoire du logement neuf. Enfin, le préfet de région a adressé un courrier aux préfets de département ainsi qu'à l'Association des Maires de France, pour insister sur l'importance du dispositif, notamment dans le cadre de la mise en place de l'aide aux maires bâtisseurs.

Éric FORTI : Je vous remercie, Messieurs. Le CRIES est en train d'évaluer les méthodes de recensement, ce qui a montré que les conséquences de cette réévaluation pouvaient s'avérer importantes pour le développement des politiques publiques, notamment la construction de logements. J'ajoute que les documents seront disponibles sur le site du CRIES. Y a-t-il des questions ?

Jean LIENHARDT : Comment les professionnels ont-ils réagi ?

Benoît PENTINAT : La réaction de la Fédération Française du Bâtiment a été très différente de celle des promoteurs immobiliers. La fédération du bâtiment, qui était très favorable à la mise en place de ces nouveaux indicateurs, nous avait interpellés sur la difficulté de réconcilier les sources. Celles-ci sont désormais réconciliées de manière plus satisfaisante. La Fédération des promoteurs immobiliers qui dispose de son propre dispositif de suivi, a été plus sceptique sur la remise en cause du nombre de logements commencés publié jusque là (seulement 300 000 logements commencés à fin 2014). La sortie de ces nouveaux indicateurs les a interpellés car ils éprouvaient des difficultés à identifier l'origine de ces nouveaux logements commencés. Plusieurs réunions de travail ont été nécessaires pour les convaincre que ces nouveaux logements commencés provenaient d'autorisations pour lesquelles nous n'avions aucune information. Quelques réticences persistent néanmoins chez certains acteurs.

Regard sur les entreprises d'Île-de-France

4. Moyennes entreprises et ETI d'Île-de-France : quelles caractéristiques communes ? Etude de l'INSEE en partenariat avec le Conseil régional d'Île-de-France

Éric FORTI : Passons à présent à un tout autre sujet : Moyennes entreprises et ETI d'Île-de-France : quelles caractéristiques communes ? Je remercie par avance Laure OMONT, chargée d'études à la Direction régionale de l'INSEE Île-de-France, pour sa présentation.

Laure OMONT :

Bonjour, je vais vous présenter une étude réalisée en partenariat avec le Conseil régional d'Île-de-France et l'INSEE. Cette étude a été écrite par Florence REY côté Conseil Régional, et Simon GUEVARA côté INSEE. Celle-ci portait sur les entreprises de taille intermédiaire et s'intitulait « Un quart des salariés d'entreprises franciliennes travaillent dans une ETI ».

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) : sujet d'actualité

Il avait déjà été question des ETI lors de la séance d'information du CRIES de décembre 2013. La nouvelle définition des entreprises avait été présentée lors de cette réunion, suite à la Loi de Modernisation de l'Économie (LME). « L'entreprise » passait d'une définition au sens juridique (unité légale) à une définition au sens économique (unité statistique). Quatre nouvelles catégories avaient également été définies à cette

occasion : micro-entreprises ; petites et moyennes entreprises ; entreprises de tailles intermédiaires ; grandes entreprises. Concernant les ETI, il s'agit des entreprises qui ne font pas partie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou le total de bilan n'excède pas 2 milliards d'euros. Une deuxième définition les présente comme des entreprises de moins de 250 salariés avec un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros et un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros.

Une autre séance d'information du CRIES d'avril 2014 avait été entièrement consacrée aux entreprises de taille intermédiaire. Il en était ressorti que les ETI représentaient un poids très important pour l'économie française. La France et l'Allemagne avaient également été comparées. Puisque les ETI sont beaucoup plus nombreuses en Allemagne qu'en France, un rapprochement vers le modèle allemand avait été décidé.

Pourquoi une étude sur les ETI ?

Il convenait de répondre à une problématique de la région. Celle-ci a en effet adopté, en juin 2011, la SRDEI (Stratégie Régionale de Développement Économique et d'Innovation). Cette stratégie vise à soutenir le tissu productif régional, notamment les PME et PMI. Deux objectifs retiennent ici notre attention : faire croître les PME-PMI ; doubler le nombre d'ETI industrielles.

Pour répondre à ce double objectif, l'étude visait à présenter un panorama du système productif francilien. Par ailleurs, nous avons tenté d'observer comment une PME pouvait passer du statut de PME à celui d'ETI. Nous avons ainsi essayé d'identifier les passerelles entre ces deux concepts.

Quelle régionalité retenir ?

Différents concepts de régionalité existent pour les entreprises : on parle d'entreprises mono-régionales, quasi mono-régionales, majoritairement régionales, ou encore d'entreprises implantées dans la région. Pour réaliser cette étude, il convenait donc de choisir le concept le plus pertinent. Plus le degré d'implantation est fort (entreprises mono-régionales ou quasi mono-régionales), plus les caractéristiques économiques dégagées seront représentatives de la région. Cependant, la part couverte des effectifs régionaux sera faible.

Ainsi, en se restreignant aux ETI mono-régionales, seuls 15 % de l'effectif régional sera couvert. L'inclusion des quasi mono-régionales apporte 26 % supplémentaires ; celle des majoritairement régionales 25 %. Au total, plus des deux tiers de l'emploi salarié francilien sont couverts au niveau des ETI. Nous avons donc choisi de nous intéresser au champ des entreprises majoritairement régionales.

PME et ETI au cœur du système productif

« Entreprises franciliennes » désigne ici les entreprises majoritairement régionales, c'est-à-dire celles dont au moins 50 % des effectifs sont présents dans la région. L'Île-de-France compte 652 000 entreprises respectant ce critère, dont 30 000 PME et 1 300 ETI. Ces entreprises emploient un total de 2,5 millions de salariés sur l'ensemble de la France, dont 26 % pour les ETI et 31 % pour les PME.

Des emplois franciliens... mais pas seulement !

Parmi les 2,5 millions d'emplois précédemment évoqués, 300 000 sont situés hors Île-de-France.

Quels types d'activités ?

Au niveau des secteurs d'activité, les 2,5 millions d'emplois se répartissent de la manière suivante : la moitié dans les services ; un tiers dans le commerce/transports ; 10 % dans l'industrie ; 7 % dans la construction.

France et Allemagne : deux pays, deux tissus productifs

Les politiques publiques nationales ont pour objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises, en prenant souvent le modèle allemand comme référence. Le poids des ETI est en effet significatif dans l'économie allemande, qui présente également des différences sectorielles. En effet, l'industrie manufacturière occupe 27 % des salariés en Allemagne, contre 18 % en France, alors que la construction représente 14 % des salariés en France, contre 7 % en Allemagne. Au niveau du nombre d'entreprises, le cumul des ETI et des grandes entreprises se porte à 16 200 en Allemagne, contre 4 700 en France.

Un périmètre précis pour identifier les passerelles ascendantes : PME et petites ETI

Les populations des PME et des ETI peuvent paraître très différentes de prime abord, puisque les PME incluent des entreprises de moins de 50 salariés, alors que les ETI peuvent compter jusqu'à 5 000 salariés. Pour essayer d'identifier les passerelles, il a donc fallu cibler le champ. Nous avons ainsi décidé de cibler la frange où les tailles sont similaires, en se focalisant sur des moyennes entreprises de plus de 50 salariés et des petites ETI de moins de 500 salariés.

Pourquoi construire une typologie ?

Nous avons d'abord songé à observer une cohorte de moyennes entreprises sur une année donnée, pour vérifier si certaines se seraient transformées en ETI quelques années plus tard. Cette méthode n'a malheureusement pas été convaincante, car d'une part la cohorte était trop petite. Et d'autre part, nous aurions dû revenir au concept d'unité légale, car il est très compliqué de suivre l'évolution d'unités statistiques, celles-ci étant très volatiles au sein des groupes (filiales entrantes ou sortantes). Cette méthode a donc été abandonnée, au profit d'une typologie, méthode plus efficace et opérationnelle.

La typologie : la démarche

La démarche consiste à établir des « paquets » les plus homogènes possibles, pour ensuite identifier ceux présentant une proportion importante d'ETI. Il est alors imaginable que les moyennes entreprises de ces paquets ressemblent aux ETI de ces mêmes paquets. Dans ce cas, les caractéristiques communes de ces entreprises correspondraient aux potentielles passerelles ascendantes.

Plus concrètement, une Analyse des Correspondances Multiples (ACM) est effectuée dans un premier temps, pour résumer, synthétiser, et hiérarchiser l'information répartie sur plusieurs variables. Des variables qualitatives et quantitatives sont alors introduites, comme le secteur d'activité, l'appartenance ou non à un groupe, le salaire par tête etc. Une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) est ensuite réalisée pour constituer les paquets, avec le souci de conserver un maximum d'homogénéité au sein des groupes,

tout en maintenant une certaine hétérogénéité entre les groupes. Cet aspect méthodologique de la typologie est disponible sur le site insee.fr.

Résultat : 4 classes

Deux de ces classes nous intéressent plus particulièrement, car elles contiennent un grand nombre d'ETI.

Quelles caractéristiques pour la classe 1 ?

Cette classe contient 23 % de petites ETI ; 16 % de moins de 250 salariés ; quatre moyennes entreprises sur dix appartiennent à une multinationale ; la productivité apparente du travail est très élevée ; le taux de marge est fort.

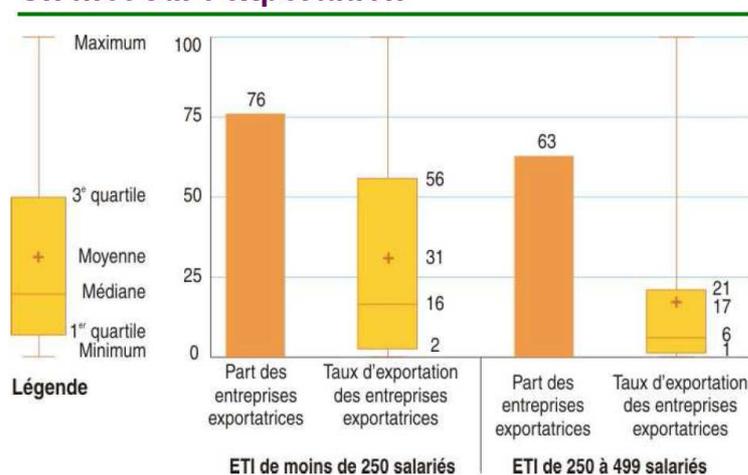
Quelles caractéristiques pour la classe 2 ?

Au sein de cette classe, 17 % des entreprises sont des petites ETI ; 12 % comportent entre 250 et 499 salariés ; une moyenne entreprise sur cinq est industrielle ; les deux tiers des moyennes entreprises appartiennent à un groupe franco-français ; le salaire par tête est plutôt bas.

Un mot sur l'exportation

Lors des premières discussions relatives à cette étude, il avait été pressenti que la propension des entreprises à exporter aurait pu être une caractéristique importante pour permettre le passage du statut de moyenne entreprise à celui d'ETI. Finalement, il est apparu que le secteur d'activité influait nettement plus sur la capacité à exporter que la catégorie de l'entreprise. Par exemple, 83 % des moyennes entreprises et petites ETI industrielles exportent.

Un mot sur l'exportation



Ce graphique de boîte à moustaches confirme également l'idée que la propension à exporter n'augmente pas forcément avec la catégorie de l'entreprise. Les ETI de moins de 250 salariés, entrées dans cette catégorie selon le deuxième critère (bilan et chiffre d'affaires), figurent sur la partie gauche. Ces entreprises présentent une plus forte propension à exporter. En effet, les trois quarts de ces entreprises exportent plus de

2 %, avec un taux d'exportation moyen atteignant 30 %. Sur la partie droite du graphique, où figurent des entreprises plus grosses, nous voyons que la répartition est plus faible.

Cette étude avait été réalisée tous secteurs confondus. Celle-ci a été prolongée en interne, en effectuant à nouveau une typologie, cette fois-ci dans chaque grand secteur d'activité. La typologie avait ainsi été refaite, d'abord dans le secteur de l'industrie, puis dans celui du commerce. Les résultats ont conforté les enseignements tirés de l'étude principale. Il est ainsi apparu, pour l'exportation, que les moyennes entreprises de moins de 50 salariés, entrées selon le critère de total de bilan et de chiffre d'affaires, exportaient plus que celles qui étaient entrées par le critère des effectifs. Les moyennes entreprises de moins de 50 salariés et les ETI de moins de 250 salariés présentent donc des similitudes.

Pour en savoir plus

Je vous invite à consulter Insee Analyses n°18, paru en mai dernier et réalisé en partenariat avec le Conseil régional d'Île-de-France.

Éric FORTI : Merci, Madame OMONT. Je suis sûr que certains d'entre vous souhaitent poser des questions ou émettre des remarques.

Monsieur CHEFFER, de la Chambre de Commerce d'Île-de-France : Quel est l'intérêt de votre étude, d'un point de vue pratique ?

Patrick HERNANDEZ, responsable du service des études et de la diffusion de l'INSEE Île-de-France : Je pourrais laisser la parole à Eric MULOT RADOJCIC, qui est l'un des co-partenaires de l'étude. Celle-ci répondait à un besoin du Conseil régional d'éclairer la SRDEI, à travers l'orientation consistant à doubler le nombre d'ETI. Initialement, nous pensions qu'en s'intéressant à certaines caractéristiques comme le taux d'exportation, les moyennes entreprises qui exportent avaient le potentiel de devenir grandes, à condition de se faire aider. Il s'avère que c'est en réalité leur appartenance sectorielle qui détermine leur potentiel à devenir des grandes entreprises. Ainsi, des ratios comme le niveau d'exportation ou le salaire par tête ne sont pas déterminants dans cette optique. Nous souhaitons donc informer les politiques publiques, qui souhaitaient absolument doubler le nombre d'ETI pour coller au modèle allemand, car celui-ci est plus compétitif. Or le modèle allemand s'appuie sur un tissu productif totalement différent.

Éric MULOT RADOJCIC : Cette étude montre que ce type d'initiative peut également aider à se poser les bonnes questions. Une des demandes émanant de la Région concernait la question des hypothèses implicites présentes dans la SRDEI. En d'autres termes, l'enjeu consistait à aider les PME à grandir pour devenir des ETI. Nous avons alors remarqué un besoin d'objectivation, et les résultats de l'étude peuvent questionner l'action publique. Il convenait donc d'affiner la réflexion, notamment en termes de ciblage d'action. La présentation côté Banque de France qui vous sera donnée fera apparaître des éléments similaires. Ainsi, les études nous aident à affiner nos stratégies.

Monsieur CHEFFER : Est-il possible que les conclusions rapides de l'étude aient un effet contre-productif, notamment en affirmant que seul le secteur du commerce favorisera la

progression des entreprises en ETI ?

Éric MULOT RADOJCIC : Je vous répondrai en évoquant le thème de l'internationalisation, qui est un sujet important pour la région Île-de-France. Il s'agit d'un phénomène complexe, impliquant des questions de flux de biens, d'échanges, de délocalisations, de présence de grands groupes en Île-de-France, ainsi que de positionnement des entreprises dans la chaîne de valeur ajoutée et dans la répartition mondiale de la production. En effet, la production devient de plus en plus internationalisée et éclatée géographiquement, ce qui complique l'interprétation des flux de biens. Méthodologiquement, il n'est donc pas possible de se baser sur un seul point de vue. Ainsi, le fait de se baser uniquement sur les données des Douanes, par exemple, conduirait à sur-interpréter ces données.

Le même constat s'applique à la question des PME-ETI, pour laquelle la méthode appliquée comporte à la fois des atouts et des limites. Quoi qu'il en soit, aucune méthode ne permet à elle seule de fournir une vue d'ensemble pertinente. Nous devons par conséquent travailler de façon collective, quel que soit le sujet traité en matière de développement économique. C'est pourquoi nous transmettrons par exemple nos travaux à la Banque de France. Nous devons donc faire appel à l'intelligence collective, en réunissant les principaux experts des sujets en question. Il convient également de ne jamais se réunir sans les acteurs du terrain. Ces principes ont été appliqués dans le cadre du groupe de travail sur l'internationalisation. Nous avons ainsi mobilisé l'INSEE, l'IAU, la CCI, les Douanes, la Banque de France etc., pour nous interroger sur les enjeux qui se posaient. Parmi ces enjeux, nous avons également identifié ceux pour lesquels les acteurs régionaux disposaient de leviers d'action. Nous avons ensuite identifié les méthodes d'analyse et les bases de données qui étaient à notre disposition. Une fois cette préparation accomplie, les travaux ont été lancés.

Cependant, aucun de ces travaux ne fournira la bonne solution, mais ensemble nous pouvons éviter les écueils et « poser des briques » petit à petit. Ce travail n'est certes pas évident, mais nous pouvons tout de même produire des travaux de plus en plus précis, à mesure que nos connaissances sur les enjeux régionaux seront affinées. C'est exactement cette logique qui a été appliquée dans le cadre du groupe de travail « Internationalisation ». Nous tentons toutefois de systématiquement varier l'acteur qui « essuiera les plâtres ». Sur l'internationalisation, il s'agissait de la Banque de France. Nous sommes alors parvenus à des résultats extrêmement intéressants, allant à l'encontre des idées reçues sur le profil d'une entreprise exportatrice. Ces résultats ont néanmoins soulevé un certain nombre de nouvelles questions. D'autres travaux devront donc être réalisés en complément. Nous continuerons ainsi à demander de tels focus, qui ne sont qu'une vision particulière d'un phénomène. Nous devons en revanche monter en puissance, pour parvenir à des conclusions permettant de croiser les contenus. Ce qui est certain, c'est que seul un travail collectif croisant les expertises nous permettra d'y parvenir.

Éric FORTI : Ton intervention est, de fait, quasiment effectuée, Éric. Nous y reviendrons tout de même.

Sylvie LAGARDE : Pour rebondir sur les propos d'Éric MULOT RADOJCIC, notre étude doit être repositionnée, car nous n'avons pas répondu directement à la question qui avait été posée au sujet des passerelles entre moyennes entreprises et ETI. Nous avons

simplement essayé de fournir des éléments concernant l'existence de caractéristiques communes entre moyennes entreprises et ETI. Notre contribution demeure donc modeste. Il existe par ailleurs de nombreuses variables cachées non-statistiques dont nous ne disposons pas. Celles-ci permettraient d'aborder la question d'une manière un peu plus fine.

Virgile ADJAHY, du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis : A propos des classes constituées, confirmez-vous que les entreprises sélectionnées étaient des dominantes ?

Sylvie LAGARDE : Oui.

Éric FORTI : S'il n'y a pas d'autres questions, nous enchaînons par la présentation de la démarche du groupe de travail partenarial, que vient de nous donner Éric MULOT RADOJCIC. Certaines précisions seront tout de même apportées.

5. Les entreprises exportatrices d'Île-de-France

5.1 Présentation de la démarche du groupe de travail partenarial sur les enjeux de l'internationalisation à l'échelle régionale

Éric MULOT RADOJCIC :

Je serai très bref, puisque j'ai déjà quasiment tout évoqué.

La Région Île-de-France a mis en place avec l'IAU un réseau de travail, qui est un ThinkLab intitulé « #leLabIDF ». Cette plateforme est née du besoin de croiser les nombreux travaux réalisés en matière de développement économique en Île-de-France. Des groupes de travail ont ainsi été constitués. L'un des sujets étudiés concernait l'internationalisation, car le Conseil régional d'Île-de-France dispose d'un plan régional à l'internationalisation des entreprises. Nous nous interrogeons donc sur les enjeux et les actions à mener.

Méthodologiquement, il est difficile de comprendre les flux et de les analyser, d'autant que toutes les sources à disposition présentent des limites. Ainsi, aucune source ne fournit une vue d'ensemble satisfaisante. Des groupes de travail ont été formés. Au niveau des formats de production, la Banque de France présentera les travaux de cadrage commandités. Nous œuvrons également à la mutualisation du croisement des informations. Une plateforme de gestion électronique des documents a ainsi été mise en place sur le thème de l'économie francilienne. Cet outil contient également des liens vers les bases de données existantes, avec des fiches pédagogiques. Une partie des connaissances sur les sources est donc partagée. De plus, la mise dans le pot commun de travaux associés à des méthodes précises permettra d'enrichir nos connaissances, pour que les acteurs économiques et les élus puissent se saisir de ces questions. Le Lab Ile-de-France dispose d'un [site internet](#), sur lequel les travaux seront publiés au fur et à mesure. Enfin, les présentations qui vous seront données ici correspondent à deux regards sur la question de l'internationalisation.

Éric FORTI : Merci, Éric. Madame ORTIZ nous donnera à présent le point de vue de la Direction Régionale des Douanes sur les éléments statistiques du commerce extérieur.

5.2 Les statistiques du commerce extérieur : aspects méthodologiques

Catherine ORTIZ :

Bonjour, je suis Catherine ORTIZ, responsable du pôle d'action économique à la Direction régionale des Douanes et Droits Indirects de Paris. Je travaille également sur le plan régional d'internationalisation des entreprises. A ce titre, il m'a été demandé d'intervenir sur les statistiques du commerce extérieur. Mon propos s'articulera autour de trois axes : les statistiques ; le site internet *lekiosque*, qui contient de nombreuses références sur les statistiques ; les ETI et les grandes entreprises. Par ailleurs, la Direction des douanes, qui est une administration financière, établit les statistiques du commerce extérieur.

a) Les statistiques

Historique sur 10 ans

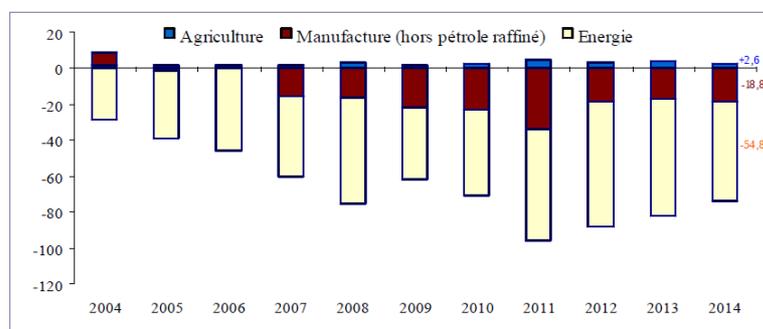
En 2004, le solde de la balance du commerce extérieur était excédentaire, alors qu'il est déficitaire en 2014. En 2013, le solde s'élevait à -60 milliards d'euros, contre -53 milliards en 2014.

Très peu d'échanges ont été réalisés dans le monde en 2009. Une reprise a eu lieu en 2010-2011, alors que le commerce international a connu une certaine atonie en 2013-2014.

S'agissant des soldes par grands secteurs d'économie, l'agriculture apparaît en bleu, les produits manufacturés en rouge et l'énergie en jaune. Nous voyons que la facture énergétique pèse sur le solde extérieur de la France.

1 - HISTORIQUE SUR 10 ANS

1-3. Soldes commerciaux par grand secteur de l'économie (en milliards d'euros)



Source : Douanes – Données estimées CAF/FAB

Analyse « Pays »

Actuellement, la France effectue au moins 61 % de ses exportations vers l'Union Européenne, contre 69 % en 2004. Parallèlement, la part de l'Asie a progressé, passant de 8 à 13 %.

Au niveau des importations, 40 % sont réalisées depuis les pays tiers. La part de l'Asie est, quant à elle, passée de 13 à 16 % entre 2004 et 2014, tandis que celle de l'Amérique n'a pas évolué.

Le taux de croissance des importations est plus important pour les pays tiers que pour l'UE, puisque la demande est plus dynamique dans les pays tiers. Pour ce qui est des exportations, en revanche, la part des pays tiers progresse moins vite que celle de l'UE.

Concernant les clients, c'est-à-dire les pays qui nous achètent nos produits, l'Allemagne arrive largement en tête, suivie par la Belgique, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, les Pays-Bas et la Chine. Les Etats-Unis sont donc notre premier client en tant que pays tiers.

En ce qui concerne nos fournisseurs, l'Allemagne arrive à nouveau en tête, suivie de la Chine. La Chine a donc supplanté depuis plusieurs années les Etats-Unis sur les importations en provenance de pays tiers.

Au sujet des principales contributions à l'évolution des exportations, le dynamisme provient de l'Italie, la Corée du Sud, le Qatar, le Royaume-Uni, la Chine et l'Espagne.

A l'importation, le dynamisme provient de l'Inde, l'Arabie Saoudite et la Chine.

Concernant les principaux excédents ou déficits, nous sommes excédentaires sur la Corée du Sud, Singapour, les Emirats Arabes Unis, Hong Kong et le Royaume-Uni. Parallèlement, nous sommes déficitaires sur la Chine, l'Allemagne et la Belgique, pour ne citer que ces trois pays.

Analyse « produit »

Les produits de l'industrie aéronautique représentent nos plus importantes exportations, suivies par l'industrie agroalimentaire, la chimie, les machines industrielles-produits métallurgiques et la pharmacie.

Nos importations concernent les hydrocarbures, l'informatique, la chimie, les machines industrielles et les produits agroalimentaires.

Concernant les principales contributions à l'évolution des exportations, les produits manufacturés connaissent un certain dynamisme, tout comme la chimie, les machines industrielles/agricoles, le textile-habillement, les véhicules automobiles et l'aéronautique.

Nous importons plutôt des équipements électroniques, des véhicules automobiles, des produits manufacturés, mais aussi du textile et de l'habillement.

Nous sommes excédentaires sur les produits agricoles, l'industrie agroalimentaire, les

parfums-cosmétiques et l'aéronautique.

b) Le site internet lekiosque.finances.gouv.fr

Ce site présente des analyses du commerce extérieur. Ces analyses incluent des études macroéconomiques. Au premier semestre 2015, la reprise des exportations se confirme, avec une augmentation de 3 %. Dans le même temps, les importations repartent légèrement à la hausse, de l'ordre de +0,6 %. Nous nous félicitons donc de cette amélioration de la balance commerciale, car le déficit atteint « seulement » 21 milliards d'euros. Ces phénomènes macroéconomiques sont étudiés par le biais de rapports. Le site propose également un classement des 100 premières entreprises importatrices et exportatrices de 2014. Ainsi, parmi les 25 premières entreprises exportatrices dont le siège social est domicilié à Paris, SNECMA, LVMH et Dassault arrivent en tête.

Lekiosque propose également des études à un niveau régional et départemental. Au niveau régional, il est par exemple possible de connaître les départements qui exportent ou qui importent. Les Hauts-de-Seine sont le département qui exporte le plus, avec 23 %, alors que le Val-de-Marne est le moins exportateur, avec 4 %. S'agissant des importations, Paris est le premier département, alors que le Val-de-Marne est le dernier. Il est également possible d'afficher les branches d'activité par département, où l'on remarquera que sur Paris, les exportations sont portées par les constructions automobile et aéronautique. Pour les importations, il s'agit de l'automobile et des hydrocarbures. Par ailleurs, le site indique quel département exporte en priorité vers quel pays.

c) Les ETI et grandes entreprises

Analyse des opérateurs

Les entreprises ont été classées par nombre de salariés : moins de 20 ; de 20 à 250 ; plus de 250 ; en se focalisant uniquement sur les exportations. Une structure aux niveaux national et départemental en a résulté. Ainsi, le chiffre atteint 24 % pour les entreprises de moins de 20 salariés ; 21 % pour celles entre 20 et 250 salariés ; 53 % pour celles de plus de 250 salariés. Au niveau départemental, la Seine-et-Marne compte deux grandes entreprises de plus de 5 000 salariés ; Paris 35 ; les Hauts-de-Seine 31.

Le nombre d'exportateurs a quelque peu décroché entre 2003 et 2008, mais il a actuellement tendance à remonter, pour se rapprocher du niveau de 1996, compris entre 120 000 et 125 000. Sur vingt ans, ce nombre n'a donc pas tellement baissé, alors que les primo-exportateurs éprouvent de grandes difficultés à continuer d'exporter sur la durée.

Les exportations réalisées par les filiales de groupes français implantés à l'étranger sont trois fois plus importantes que celles réalisées sur le plan national. Dans le même temps, la propension des entreprises européennes à exporter vers les pays tiers est moindre que celle des entreprises américaines, bien que les firmes exportatrices françaises soient rarement présentes dans plus de deux pays, contre au moins trois pour les entreprises allemandes et américaines. Par ailleurs, le nombre de primo-exportateurs diminue régulièrement, car leur niveau de maintien sur la durée demeure relativement faible. Enfin, les entreprises exportent d'autant plus que leur propension à innover est importante.

Éric FORTI : Merci, Madame ORTIZ. Nous enchaînons à présent avec le point de vue de la Banque de France sur les entreprises exportatrices franciliennes.

5.3 Point d'avancement de l'étude sur les entreprises exportatrices d'Île-de-France réalisée par la Banque de France

Sandra LALOUE :

Je suis Sandra LALOUE, de la Banque de France. J'ai réalisé, à la demande du Conseil régional, une étude sur les entreprises exportatrices. Comme pour toute étude, nous avons dû procéder à des choix sur les entreprises à prendre en compte, avec pour but de retenir des entreprises dotées d'une véritable vocation à l'export.

Cadre de l'étude

L'étude porte sur la période 2009-2013, en Île-de-France. Les entreprises exportatrices ont ainsi été comparées aux non-exportatrices. Ont été considérées comme « exportatrices » les entreprises présentant un taux d'export supérieur à 20 % au cours des trois dernières années, ou sur au moins quatre années de la période étudiée. De plus, les entreprises de plus de 5 000 salariés n'ont pas été prises en compte. Enfin, nous avons travaillé sur les sièges sociaux et non sur les établissements.

Champs de l'analyse

Les bilans supérieurs à 750 000 euros de chiffre d'affaires ont été étudiés. La présentation qui vous est donnée ne correspond qu'à un extrait de l'étude complète, qui comprend une centaine de slides plus une synthèse, avec un focus sur la comparaison entre les PME et les micro-entreprises. Cette étude a porté sur 1 666 entreprises dites « de groupe », c'est-à-dire rattachées à un groupe avec plus de 50 % de capitaux, ainsi que des entreprises indépendantes. Pour ce qui est de l'export, les échantillons sont de tailles quasiment équivalentes (1 613 entreprises indépendantes). Ces entreprises ont été comparées aux entreprises d'Île-de-France « non-export groupes » et « non export indépendantes ».

Un poids économique prépondérant des groupes exportateurs en termes d'activité et d'emplois

A nombre quasi équivalent entre entreprises indépendantes et groupes exportateurs, ce sont les groupes qui concentrent fortement l'activité et l'emploi.

Une réelle vocation à l'export

Parmi les quelque 3 000 entreprises de l'échantillon présentant un taux d'export supérieur à 20 %, les groupes affichent un taux d'export moyen de 64 % en 2013, contre 67,4 % pour les indépendantes. Les médianes atteignent, quant à elles, respectivement 65,9 % et 61,2 %. La vocation à l'export est donc réelle. Cette tendance s'affirme sur la période de cinq ans, traduisant un phénomène de maturité des entreprises.

A l'inverse, les entreprises présentant un taux d'export inférieur à 20 % conservent un taux d'export moyen très faible : 2,1 % pour les indépendantes et 3,8 % pour les groupes. L'export est par ailleurs sectorisé : tous les secteurs d'activité n'ont pas vocation à aller à l'export.

Des entreprises implantées de longue date

L'étude traduit une plus grande maturité des entreprises qui sont présentes à l'export, de l'ordre de 25 % pour les indépendantes et 35 % pour les groupes de plus de 30 ans, alors que la part des entreprises de plus de 30 ans n'atteint que 18 % pour la France entière. A l'inverse, les entreprises jeunes (de 0 à 8 ans) ne représentent que 7,3 % et 6,7 % ; pour 20 % sur l'ensemble de la France. Il existe donc un réel besoin de maturité chez les entreprises pour se lancer à l'export.

Profils différents selon l'actionnariat

Pour les entreprises indépendantes, le capital est majoritairement détenu par des personnes physiques présentes dans la région (97 %), le reste étant situé dans le reste de la France. En ce qui concerne les associés majoritaires, en revanche, il existe une forte proportion de groupes étrangers. Ainsi, deux groupes sur trois se trouvent sous contrôle étranger, ce qui représente 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires export et 167 000 emplois.

Localisation des détenteurs de capitaux étrangers

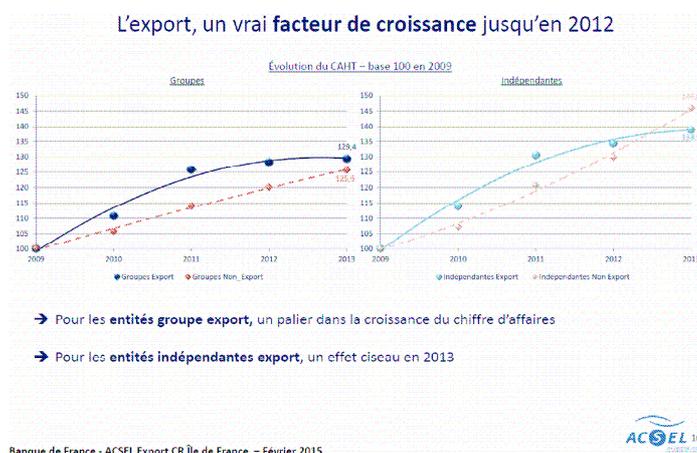
L'actionnariat est majoritairement frontalier et européen. Cela s'explique en partie par la défiscalisation pratiquée dans certains pays.

Entreprises exportatrices Île-de-France : premiers constats

Il existe une vraie stratégie à l'export. De plus, les entreprises qui se rendent à l'export sont nettement plus matures que la moyenne nationale, avec une part prépondérante des groupes en volume d'activité et en effectifs, mais pas forcément en nombre d'entreprises. Enfin, on constate une forte présence des capitaux étrangers dans les groupes.

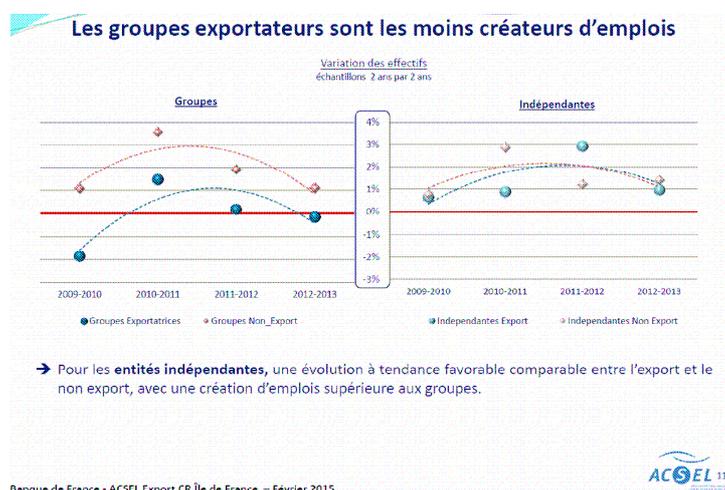
L'export, un vrai facteur de croissance jusqu'en 2012

Une base 100 a été utilisée. Pour les groupes, l'export a été un facteur de croissance plus important que le non-export jusqu'en 2012, mais les courbes se rapprochent en 2013. Pour ce qui est des indépendantes, on constate en revanche un effet ciseaux : la croissance du chiffre d'affaires s'avère moins importante chez les non exportatrices que chez les exportatrices.



Les groupes exportateurs sont les moins créateurs d'emplois

L'export n'est pas forcément un vecteur de croissance pour l'emploi, en particulier au niveau des groupes. En effet, les groupes exportateurs sont moins créateurs d'emplois que les groupes non exportateurs, et se trouvent même dans le négatif en 2009-2010 et 2012-2013. En revanche, les indépendantes se maintiennent au-dessus de 0. Cependant, si celles-ci ont créé plus d'emplois que les non exportatrices en 2011-2012, les taux de création d'emplois se rejoignent en fin de période.



Les entreprises exportatrices se caractérisent par un taux de valeur ajoutée inférieur aux non exportatrices

Aller à l'export représente un coût. Ainsi, le taux de valeur ajoutée des entreprises exportatrices d'Île-de-France est inférieur à celui des non exportatrices. En revanche, les chiffres se rapprochent de la moyenne nationale, car les entreprises franciliennes non exportatrices possèdent un taux de valeur ajoutée particulièrement haut par rapport à la France. Pour autant, cela ne signifie pas que ces entreprises enregistrent de mauvaises performances.

Une rentabilité d'exploitation par rapport aux autres entreprises d'Île-de-France.

Les entreprises exportatrices franciliennes présentent un taux de marge brute moins important que les non exportatrices. En 2013, les entreprises indépendantes bénéficiaires obtiennent des résultats identiques, qu'elles soient exportatrices ou non. Il existe même un avantage au niveau des groupes exportateurs, avec 81 % d'entreprises bénéficiaires, contre 67,2 % pour les groupes non exportateurs. Il ne s'agit donc pas d'une question de sous-performance, mais de modèle économique différent.

Les entreprises exportatrices obtiennent une meilleure couverture des charges salariales

Les sociétés exportatrices affichent un écart entre productivité du travail et charges salariales nettement supérieur à la moyenne nationale, également supérieur à celui des non exportatrices. Cet écart se chiffre à 31 700 euros pour les groupes, contre 19 000 pour la France entière. Les sociétés exportatrices disposent donc d'un réel avantage.

La main-d'œuvre des entreprises franciliennes exportatrices apparaît plus productive

Ces entreprises offrent une rémunération du travail plus élevée que les autres, ce qui s'explique probablement par des besoins en qualification plus importants. Elles obtiennent également un plus fort taux de croissance des salaires : +13,3 % pour

l'ensemble de l'export, contre 6,5 % pour les non exportatrices franciliennes et 9 % pour la France entière. De plus, ces sociétés dégagent une valeur ajoutée par salarié plus importante que les autres. Leur niveau de productivité du travail demeure donc excellent.

Les groupes exportateurs disposent d'équipements productifs beaucoup plus importants, rapportés au nombre de salariés, et qui se développent d'année en année

Les groupes non exportateurs se situent au niveau de la moyenne française. Les entreprises indépendantes, en revanche, qu'elles soient exportatrices ou non, demeurent très en dessous de la moyenne nationale. Concernant les groupes industriels exportateurs, il existe une forte prépondérance des secteurs de la chimie, la pharmacie, la métallurgie, l'industrie automobile et l'industrie agroalimentaire, qui représentent à eux seuls 55 % des équipements totaux. A l'inverse, les entreprises indépendantes, exportatrices ou non, affichent un niveau d'équipements productifs par salarié nettement inférieur à la moyenne nationale.

Un équipement productif particulièrement développé dans les groupes mais qui ne génère pas plus de richesse que la moyenne France...

Pour les groupes exportateurs, la valeur ajoutée dégagée par euro d'immobilisations corporelles atteint 700 euros, contre 600 pour la France et 500 pour les groupes non exportateurs. Parallèlement, les indépendantes exportatrices, qui disposent d'un équipement productif par salarié nettement inférieur, obtiennent un meilleur rendement de leurs immobilisations corporelles.

...en raison de leur degré d'obsolescence élevé ?

Le degré d'obsolescence des immobilisations corporelles des entreprises exportatrices est très élevé, en raison d'un taux d'investissement inférieur à la moyenne française. Le taux d'investissement d'exploitation atteint 19,3 % sur l'ensemble de la France, pour un degré d'obsolescence de 48,3 %. Les exportatrices, quant à elles, affichent un taux d'obsolescence supérieur à 60 %. Enfin, les entreprises indépendantes présentent des taux d'investissement nettement inférieurs (entre 5 et 12 %) aux groupes exportateurs (15 %).

Dans la moitié des entreprises, l'export nécessite des besoins en fonds de roulement d'exploitation qui mobilisent plus d'un mois de chiffre d'affaires

Ces besoins en fonds de roulement sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale, ce qui s'explique en grande partie par des délais clients. Il convient toutefois de modérer ce constat en fonction des secteurs d'activité. En effet, si les besoins en fonds de roulement demeurent très importants dans les groupes et les entreprises indépendantes du commerce et de l'industrie, ils sont nettement plus modestes dans les services.

Des fonds propres en moyenne plus étoffés en région Île-de-France qu'en France

Les groupes exportateurs sont moins capitalisés que les autres, avec toutefois des niveaux de fonds propres satisfaisants. Les entreprises indépendantes exportatrices disposent en revanche de fonds propres plus confortables que la moyenne française, avec cependant un écart favorable sur les non exportatrices qui disparaît à partir de 2012.

Les exportatrices sont globalement moins endettées que les autres entreprises

Ce constat s'applique aussi bien pour les groupes que pour les entreprises indépendantes.

Une plus large utilisation des lignes court terme chez les exportatrices

Les exportateurs, groupes comme indépendantes, recourent beaucoup plus au court terme que les entreprises non exportatrices, afin de financer leurs besoins en fonds de roulement.

Des composantes de l'endettement financier à terme qui diffèrent entre groupes et indépendantes exportatrices

Les groupes ont plus recours aux « autres emprunts » que les entreprises indépendantes. La part des emprunts obligataires y est également assez significative, alors que ceux-ci sont habituellement peu présents dans les entreprises. En effet, cette part atteint 10,8 % pour les groupes exportateurs et 17,8 % pour les groupes non exportateurs. La proportion des emprunts obligataires est également relativement importante chez les entreprises indépendantes exportatrices.

Par ailleurs, les exportateurs ont moins recours aux financements bancaires que les entreprises non-export groupe. Ainsi, bien que présentant des besoins importants à court terme, ces entreprises sont moins dépendantes de la profession bancaire sur la totalité de leur endettement.

Les entreprises exportatrices : synthèse des éléments financiers.

Les entreprises exportatrices présentent les caractéristiques suivantes.

- Elles n'apparaissent pas plus rentables que les autres.
- Elles disposent des personnels les plus productifs.
- Elles affichent des équipements plus importants, notamment dans les groupes, mais sans effet sur le niveau des performances.
- Elles supportent un besoin en fonds de roulement très élevé.
- Elles sont moins capitalisées lorsqu'elles appartiennent à un groupe.
- Elles présentent un faible taux d'endettement financier.

Enfin, je rappelle que l'étude complète est disponible en ligne, sous différents formats.

Éric FORTI : L'étude complète comporte-t-elle une répartition de ces éléments d'information par secteur d'activité ?

Sandra LALOUE : Je vous le confirme. Le poids de chaque secteur d'activité y est indiqué. Par exemple, en termes de nombre d'entreprises par branche, les groupes représentent, au niveau de l'export, 39,7 % dans les services, 31 % dans l'industrie et 29,2 % dans le commerce. Parallèlement, les entreprises indépendantes représentent 33,4 % dans les services, 22,8 % dans l'industrie et 43,8 % dans le commerce ; avec des taux d'export très élevés. Une déclinaison par tranche d'âge des dirigeants est également disponible, ainsi que des informations sur le poids des brevets. De plus, ces informations ont été reprises dans la synthèse. Enfin, à la demande de Monsieur MULOT RADOJCIC et de Madame REY, nous avons approfondi l'analyse, en réalisant une comparaison entre les micro-entreprises indépendantes de notre échantillon et les petites entreprises, pour observer les différences de profils éventuelles.

Éric FORTI : Merci beaucoup, Madame LALOUE. Y a-t-il d'autres questions ?

Jean LIENHARDT : Quelle est la date de référence des données, en ce qui concerne les plus récentes ?

Sandra LALOUE : Il s'agit des bilans de la période 2009-2013.

Jean LIENHARDT : Depuis quand disposez-vous des bilans 2013 ?

Sandra LALOUE : Nous les avons depuis septembre 2014. A partir de septembre, nous réalisons des études sur le bilan de l'année n-1. En effet, le taux d'exhaustivité des bilans demeure assez élevé en septembre, de l'ordre de 92 % cette année. Pour cette raison, nous invitons nos clients à la patience, afin de disposer des données les plus fraîches possible.

Virgile ADJAHY : Comment s'explique la différence de valeur ajoutée constatée entre groupes exportateurs et non exportateurs ?

Sandra LALOUE : Il existe des taxes plus importantes sur les postes de charges externes. Nous avons également souhaité détailler certaines de ces charges, mais nous n'avons pas pu descendre plus bas.

Virgile ADJAHY : Les dividendes jouent-ils un rôle dans ce phénomène ?

Sandra LALOUE : Les dividendes apparaissent plus bas, ils ne jouent donc aucun rôle à ce niveau-là. Concernant le partage de la richesse créée, les entreprises exportatrices présentent un autofinancement et des dividendes préservés par rapport aux non exportatrices. Ainsi, l'étude complète a montré que certaines données allaient souvent à l'encontre des idées reçues. A ce titre, l'export est certes un facteur de croissance, mais pas forcément de création d'emplois. De plus, l'export représente une nécessité pour survivre dans certains secteurs d'activité, mais il n'est pas forcément plus rentable de le pratiquer, en raison d'un coût d'entrée à l'export. Si nous avons étudié les performances des entreprises de plus de vingt ans par rapport aux plus jeunes, il serait peut-être apparu que le coût d'entrée serait moins important pour les entreprises disposant d'une certaine expérience à l'export. Il s'agit d'une piste d'étude à envisager pour approfondir l'analyse sur certains secteurs d'activité. Il serait donc utile de comparer les entreprises par ancienneté, pour observer si la maturité impacte le taux de valeur ajoutée.

Patrick HERNANDEZ : Concernant les questions de groupe, les résultats sont très similaires avec ce que nous avons observé. Ce qui me dérange, en revanche, c'est que, comme pour les Douanes, ces études mesurent l'exportation à partir des sièges sociaux. Or il est curieux d'affirmer que de l'aéronautique et du pétrole sont exportés depuis l'Île-de-France.

Sandra LALOUE : Le pétrole a été exclu de l'étude. Nous avons également retiré tout ce qui concernait les holdings, qui ne présentaient aucune vocation d'activité à proprement parler. Les activités de sièges sociaux 7010Z et 6420Z ont donc été retirées de l'étude, pour ne pas la biaiser. De plus, le focus sur les petites et grandes entreprises compare l'export et le non-export à divisions d'activité équivalentes.

Éric FORTI : Merci beaucoup. Jean LIENHARDT va à présent nous présenter les perspectives pour l'année à venir.

6. Programme de travail du CRIES 2015-2016 (retour sur la consultation)

Jean LIENHARDT :

J'irai à l'essentiel.

Perspectives... en général

Le CRIES peut encore développer ses activités. Celui-ci « fonctionne » sur quatre événements annuels : deux séances courtes ; une séance longue ; une assemblée plénière. Des groupes de travail plus petits pourraient être mis en place, mais des efforts supplémentaires devront dans ce cas être consentis, de la part de tous les membres.

Il convient d'entretenir la variété dans les objectifs de ces rencontres : plus ou moins de technique et de méthodologie, une place importante pour des thèmes d'actualité, un accès plus ou moins grand public, avec à la fois de l'économie et du social. La tendance traditionnelle (par facilité d'écoute ?) a tout de même pour habitude de mettre en avant le domaine social. Par ailleurs, l'assemblée plénière représente l'occasion d'établir une synthèse ou de proposer un rebond. Nous travaillons également sur la durée.

Le programme s'est dessiné pendant l'été. Un tour d'horizon du Bureau a lieu en juin et en septembre. De plus, une consultation des membres du CRIES a été réalisée, incluant une quarantaine d'organismes.

Consultation pour les thèmes de travail 2016

Trois thèmes avaient été envisagés pour le colloque annuel lors du bureau de juin. Le Grand Paris, qui n'a pas encore été abordé au sein du CRIES, a été proposé comme sujet de réflexion. Nous avons également pensé qu'il y avait matière à fournir une production sérieuse sur le thème « logement », compte tenu notamment de la maturation de l'enquête logement.

Les « battus » de l'an dernier ont par ailleurs été recyclés : le retour d'expérience du recensement de la population ; le rôle de la statistique publique en région. Un travail sur les jeunes avait aussi été proposé ; ce sujet a été choisi pour le colloque de juin dernier. Ces thèmes ont été soumis à la sagacité des membres du CRIES pendant l'été, obtenant encore trop peu de réponses. En effet, seuls dix organismes ont répondu, ce qui montre que des efforts doivent être fournis en termes d'implication. Néanmoins, une majorité de personnes ont pu se retrouver sur le thème du logement. Je propose donc que le logement soit retenu comme thème de travail pour le colloque de juin.

Les suggestions (pour les principales et par ordre d'intérêt) à l'issue de la consultation :

Les suggestions retenues sont les suivantes :

- le logement (approches « ménage ») ;
- les statistiques d'emploi (multiplicité des sources, liens emploi-formation) ;
- le Grand Paris ;
- le numérique (production, usages, transition) ;
- les statistiques des transports (sujet peu traité , future EGT) ;
- la qualité du RP (jeune âge, logement social).

Nous avons peu travaillé sur le sujet des statistiques des transports au sein du CRIES. La dernière enquête EGT avait été menée, en même temps que la demande d'étendre une seconde enquête au niveau national. Il ne nous a pas été possible de soutenir les deux opérations, qui faisaient pour large partie double compte. Toutefois, il est probable que la future enquête nationale sera allégée et non régionalisée. La question du double

compte ne se posera donc pas, et le CRIES pourra sans doute intervenir, par le biais d'un accompagnement.

La question de qualité du RP pourra peut-être être évoquée lors d'une séquence en juin.

Le CRIES au premier semestre 2016

Le programme de travail pourrait se dérouler de la façon suivante.

En janvier 2016, une séance serait consacrée au Grand Paris, en se focalisant sur la problématique des quartiers de gare.

En avril 2016, une demi-journée serait consacrée à un thème non encore choisi, avec trois pistes prioritaires : emploi/formation ; divers aspects de l'économie numérique ; loi MAPTAM et statistiques publiques. Le bureau du 5 novembre permettra de trancher.

Thème de la rencontre de juin 2016 : le logement en Ile de France

De nombreux points sur le logement pourront être abordés :

- l'enquête logement 2013 ;
- l'habitat social ;
- le coût et l'accès au logement ;
- la mobilité résidentielle ;
- l'actualisation de travaux de type « perspectives moyen terme ».

Cette liste est non exhaustive.

Activités diverses (deuxième semestre)

Celles-ci seront les suivantes :

- les actes des rencontres ;
- la synthèse des programmes de travail ;
- l'assemblée plénière du CRIES ;
- éventuellement une séance fin 2016 sur les « nouvelles statistiques de l'emploi ».

S'agissant de la synthèse des programmes de travail : le CRIES regroupe des membres œuvrant dans deux sphères : le SSP (la statistique publique mise en œuvre dans les services de l'État) et les Autres, œuvrant principalement autour des services de la Région. (mais pas seulement : par exemple la Banque de France ne figure pas dans le SSP, même si elle est un producteur statistique important). Nous réfléchissons, avec le SGAR, à un partage des rôles quant à la fonction de synthèse des programmes de travail, celui-ci disposant d'informations de première main sur les services de l'État.

Éric FORTI : nous disposons à présent de quelques minutes pour échanger sur les propositions pour la première partie de l'année 2016. Il n'y a pas de remarques ? Si certains thèmes vous intéressent plus que d'autres, des échanges sont toujours possibles d'ici le mois d'avril. Nos bureaux sont en effet prêts à recevoir vos propositions.

Jean LIENHARDT : vous pouvez toujours vous manifester par écrit. Quoi qu'il en soit, un débriefing aura lieu lors du prochain bureau du 5 novembre.

Clôture de la séance

Éric FORTI : Je vous remercie pour votre attention soutenue. Cette après-midi a été dense et enrichissante. Je vous donne rendez-vous au 15 janvier, pour la prochaine journée du CRIES.